

“Défi zéro déchet” : 3 mois pour apprendre à les réduire

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Dinan Agglomération lance le « Défi zéro déchet » auprès des habitants du territoire. Cette expérience a pour but de démontrer, dans une dynamique d'équipe, qu'il suffit de gestes simples pour réduire de façon significative les 812 kg* de déchets produits par chaque habitant en une année.

Ouvert à tous, le “Défi zéro déchet” aura lieu du 23 octobre au 22 décembre 2023. Individuellement ou collectivement ; entre amis, voisins, collègues, camarades de classe, membres d'une association ou en famille ; que vous soyez locataires ou propriétaires, vivant en appartement ou en maison ; étudiants, actifs ou retraités... Une seule condition est nécessaire pour participer : habiter sur le territoire de Dinan Agglomération !

ÉTAT DES LIEUX

Durant les 3 mois du défi, 3 semaines seront consacrées à la réalisation d'un état des lieux sur sa production de déchets (hors déchèteries) : chaque équipe sera invitée à peser ses déchets sans changer ses habitudes.

ATELIERS PÉDAGOGIQUES

Par la suite, des ateliers pédagogiques (produits ménagers et cosmétiques, compostage,

cuisine anti-gaspi...) et des visites (magasins de seconde main, déchèterie...) seront proposés afin que chacun dispose d'astuces pour diminuer ses déchets. Des outils permettant leur réduction (composteur, stop-pub, couches lavables...) seront aussi mis à disposition.

UNE SORTIE NATURE POUR LES GAGNANTS

Pour clôturer le défi, une dernière pesée sera réalisée et l'équipe gagnante pourra profiter d'une sortie nature avec la Maison de la Rance, ainsi qu'un repas zéro déchet et local.

COMMENT PARTICIPER AU “DÉFI ZÉRO DÉCHETS” ?

Ouvertes jusqu'au 8 octobre 2023, les inscriptions peuvent se faire en équipe d'un ou plusieurs foyers via le lien > <https://daquest.dinan-agglomeration.fr/defi-zero-dechet> Le règlement est disponible en téléchargement. Les foyers inscrits seuls seront invités à se regrouper afin de pouvoir constituer une



www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

➔ TRANSFERT DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE :

en raison des travaux de rénovation le service administratif est transféré au 1^{er} étage (ex salle du conseil)

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGIARD,
Josiane ROBISSOUT,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

équipe qui, composée de 4 à 10 foyers, sera animée par un référent en lien direct avec les services de l'agglomération. La convivialité, l'échange d'expériences et de connaissances seront les fils conducteurs de ce défi. Chaque participation permettra de prouver par l'exemple qu'il est possible de réduire ses déchets, en appliquant des gestes simples au quotidien.

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements, contactez le service réduction et collecte des déchets au 02 96 87 20 10 ou par mail : dechets@dinan-agglomeration.fr

**(données 2022 Dinan Agglomération, tous déchets confondus : ordures ménagères, tri, déchèteries)*



LE SAVIEZ-VOUS ?

RAPPEL :

démarche de vérification du contenu des bacs individuels à ordures ménagères sur notre commune.

- Phase de sensibilisation du lundi 18 septembre au vendredi 13 octobre 2023.
- Phase de refus de collecte définitif à compter du lundi 16 octobre 2023.

Le contrôle parental est désormais OBLIGATOIRE sur les appareils connectés.

Les parents recourent encore trop peu souvent aux outils de contrôle parental proposés par les géants du numérique (moteur de recherche, réseaux sociaux, plateformes vidéo à la demande...) et par les fournisseurs d'accès à internet. En 2019, seuls 44% des parents avaient paramétré l'appareil de leur enfant, et 38% seulement recouraient à des dispositifs dits de contrôle parental.

Dans le même temps, les enfants se connectent de plus en plus jeune (l'âge moyen d'utilisation du premier smartphone est de 9 ans et 9 mois). Ils passent aussi de plus en plus de temps sur les écrans, ce qui n'est pas sans risque.

DES CONTENUS À RISQUE POUR LES ENFANTS

À 12 ans, un tiers des enfants aurait déjà été exposé à un contenu pornographique. Au-delà de ces images, les enfants peuvent tomber sur des contenus haineux et violents ou être victimes de harcèlement en ligne.

LE HARCÈLEMENT EN QUESTION

Qu'est-ce que le harcèlement entre élèves ? Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée

par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades qui est dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis (définition proposée par l'éducation nationale).

LE SYSTÈME DE CONTRÔLE PARENTAL OBLIGATOIRE

Depuis le 5 septembre 2022, la loi rend obligatoire l'ins-

tallation d'un système de contrôle parental facilement accessible et compréhensible, sur les appareils connectés à internet vendus en France. L'objectif est de favoriser le recours au contrôle parental par le plus grand nombre de parents. L'activation de ce dispositif doit être proposée gratuitement à l'utilisateur lors de la première mise en service de l'équipement.

QUELS SONT LES APPAREILS CONCERNÉS ?

Voici la liste des appareils concernés : les ordinateurs, les smartphones, les tablettes, les consoles de jeu vidéo, les objets connectés comme les télévisions, les montres ou les enceintes.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- **je protège mon enfant**, la plateforme d'information et d'accompagnement à la parentalité numérique : <https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/ecrans/>
- **Internet sans crainte**, programme national de sensibilisation des jeunes au numérique : <https://www.internetsanscrainte.fr/>



Article rédigé par la Maison de la consommation et de l'environnement Bretagne.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 22
SEPTEMBRE
2023

Étaient présents :

AILLET Louis,
BOUAN Chantal,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
MARTIN Françoise,
MENIER Mireille,
PLESTAN Sylvaine,
PORCHER Aurélie (arrivée
après les votes du conseil),
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SORGNIARD Catherine
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

AUBIN William,
BOUAN René
(procuration à
ROBISSOUT Josiane)
SCHMITT Thomas
(procuration à
LEBORGNE Régine).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les Infos de Dinan Agglo

> Rapport d'activités et de développement durable 2022

Le conseil municipal a pris acte du rapport adressé par Dinan Agglomération. Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la soli-

darité entre les territoires et les générations ;

- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

> Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets 2022

En vertu de l'article L.2224-17 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce RPQS a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs tech-

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ UN COLIS GOURMAND POUR NOS AINÉS :

Compte tenu des travaux de rénovation du complexe mairie/salle polyvalente, le traditionnel repas annuel offert aux aînés de notre commune ne pourra pas être organisé. Il est proposé d'offrir en fin d'année un colis gourmand aux personnes âgées de 75 ans et + inscrites sur les listes électorales. Un bon de réservation a été adressé aux personnes concernées. Ce bon est à retourner à la mairie (ou à remettre à un élu) avant le 13 octobre 2023. Si des oublis étaient commis, veuillez ne pas nous en tenir rigueur et faites-vous connaître immédiatement en Mairie.

niques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- Les indicateurs financiers se rapportant aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des



dépenses et recettes, et à leurs modes de financement. Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'utilisateur. Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2022 qui a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 17 juillet 2023, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES D'HIVER DES DÉCHETTERIES

PLANCOËT ZA de Nazareth
02 96 80 29 72

Du 1^{er} février au 31 octobre :
Lundi 9h - 12h

Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
Jeudi 14h - 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier :

Lundi 9h - 12h

Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi 14h - 17h

MATIGNON Route du Chemin Vert 02 96 41 12 63

Du 1^{er} octobre au 31 mars :
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30

→ REPORT COLLECTE :

En raison du mercredi 1^{er} novembre, la collecte du vendredi 3 novembre est reportée au samedi 4 novembre.

Les brèves du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 (suite)

• Il est précisé que ce rapport est mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.

➢ Avenant convention délégation de transport scolaire

La commune de Saint-Lormel et Dinan Agglomération ont conjointement signé une convention de délégation relative à l'organisation du transport scolaire par une Autorité Organisatrice de Second Rang (AO2) pour les élèves de notre secteur le 1^{er} septembre 2020. Cette convention arrivant à échéance durant l'été 2023, le conseil municipal a validé l'avenant prolongeant la date de délégation. Les autres termes de la convention restent inchangés.

Afin de simplifier les démarches administratives pour les prochaines années, cet avenant a une durée de 7 ans (renouvelée tacitement tous les ans), soit une échéance en août 2030.

• Participation financière à l'emploi d'un animateur sportif au Plancoët Arguenon Football Club (PAFC) :

Une convention tripartite a été signée entre Dinan Agglomération, la commune de Plancoët et l'association PAFC pour le financement de l'emploi d'un animateur sportif. La commune de Plancoët est chargée des demandes de participation auprès des communes et nous a transmis une convention à signer.

La participation financière demandée est de 45 € par jeune (jusqu'à la catégorie U19). Le nombre de licenciés de moins

de 18 ans au 19/01/2023, domiciliés dans notre commune, est de 15 soit une participation sollicitée de 675 €.

Le conseil municipal valide la convention transmise par la Commune de Plancoët pour une participation au financement de l'emploi d'un animateur sportif du PAFC.

• Lotissement communal "Le Courtil St Pierre" :

- La future voie qui desservira les terrains de ce lotissement sera dénommée : rue des noisetiers.

- La réunion de préparation de chantier a eu lieu mardi 19 septembre avec les entreprises concernées. Le début des travaux est prévu début novembre.

• Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Thierry SUIRE a été désigné représentant de la commune auprès des services du SPANC.

• Lotissement de la madeleine

Le sens unique prévu rue du 6 août 1944 va être installé prochainement.

• Rénovation de l'ensemble mairie et salle polyvalente :

La mise en place du chantier est effectuée. Le démarrage de la 1^{ère} phase des travaux est programmé fin septembre.

La séance est levée à 21h50.

• Prochain conseil municipal :

jeudi 19 octobre à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ PROGRAMMATION CULTURELLE PLANCOËT PLÉLAN

• LA GRANDE MARÉE

Cie L'École Parallèle Imaginaire - Expédition théâtrale
Vendredi 6 octobre à 20h30
- Salle Solenval / Plancoët
18€/14€/6€

• CLYTEMNESTRE OU LE CRIME

Cie Rosa Marguerite et les autres

Monologue théâtral
Dimanche 29 octobre à 17h30 - Salle du Clos Mulon / Corseul
GRATUIT

+ d'Infos : 02 96 87 03 11 (Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) ou sur <http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

→ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MÉDIATEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider. Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9h à 11h30 dans différentes mairies :

- Mar. 10 oct. mairie Plancoët.
- Mar. 17 oct. mairie Plouër.
- Mar. 24 oct. mairie Ploubalay.



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2023-2024 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

À SAINT-LORMEL :

C'est parti pour une nouvelle année dans la classe de GS-CP. Les enfants vont travailler sur les jeux olympiques, actualité oblige ainsi que sur les grands événements qui rythment une année: la rentrée, les sorcières, l'automne, Noël.... Pour les accompagner ils auront la mascotte des JO nommée tout simplement Phryge !!!

Cette dernière partira tous les week-ends dans les familles.

C'est autour d'un délicieux gâteau au chocolat réalisé par eux que les enfants ont débuté cette nouvelle année.

Les enfants ont pris des forces pour cette nouvelle année car de nombreuses activités les attendent : piscine, rollers, cin'école, découverte des arbres avec des professionnels...

Nous reviendrons vous raconter tout cela.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CHASSE :

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département des Côtes d'Armor du dimanche 17 septembre à 8h30 au jeudi 29 février à 17h30

→ DON DU SANG :

Collecte de sang le lundi 16 octobre 2023 de 14h15 à 18h45 à la salle municipale de MATIGNON.

Pensez à prendre rendez-vous sur : mon-rdv-donnesang.efs.sante.fr et venir avec votre carte d'identité.

→ RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON : CAM- PAGNE D'ÉTÉ

La campagne d'été des Restos du Cœur qui a débuté le jeudi 23 mars 2023 se poursuivra jusqu'au jeudi 16 novembre 2023. La distribution se fait toutes les 2 semaines de 9h à 11h15.

→ PERMANENCES TRANSMISSION EXPLOITATION :

La moitié des agriculteurs se rapprochant de l'âge de la retraite ne savent pas ce que va devenir leur ferme. Le renouvellement des générations agricoles est un vrai enjeu !

L'association Agriculture Paysanne des Côtes d'Armor a organisé, en partenariat avec Dinan Agglomération, une série d'actions de sensibilisation sur le sujet de la transmission agricole. Les cafés paysans ainsi

organisés sont suivis à présent de 3 journées de permanences pour des rendez-vous individuels proposés aux cédants afin de les accompagner dans leurs projets de transmission d'exploitation.

Deux permanences sont ainsi prévues cet automne, le jeudi 28 septembre à la Maison Intercommunale de Plancoët et le jeudi 30 novembre à la Maison Intercommunale

de Broons. L'occasion pour les agriculteurs et agricultrices envisageant de transmettre leur exploitation de s'informer et d'être accompagnés dans ce projet.

Ces rendez-vous individuels sont gratuits, sur inscription auprès de Aurélie Brimbeuf : a.brimbeuf@agriculturepaysanne22.fr - 07 81 67 72 07

ÉCOWATT : s'engager pour sécuriser les approvisionnements en électricité.

Porté par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et l'ADEME (Agence de la transition écologique), ÉcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités, de consommer l'électricité au bon moment et ainsi de réduire les risques de coupure d'électricité en France.



Véritable météo de l'électricité, ÉcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. À chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes

où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire la durée.

CHAQUE GESTE COMPTE : Chacun a le pouvoir de réduire la consommation d'électricité en France en adoptant des gestes simples. Ces écogestes peuvent avoir un véritable impact. Par exemple, si tous

les foyers français éteignaient 1 ampoule, cela permettrait d'économiser jusqu'à 600 MégaWatt (MW) à l'échelle du pays, soit l'équivalent de la puissance d'une unité de production de la centrale à charbon de Cordemais (44) ; ou l'équivalent de la consommation électrique cumulée des métropoles de Rennes et de Brest.

est activé quand les réserves d'électricité disponibles sont faibles, c'est-à-dire quand la production disponible est très proche du niveau de consommation attendu. RTE active tous les leviers à sa disposition (baisse de la tension, effacements de la consommation des industriels, ...) pour conserver des marges suffisantes.

LES SIGNAUX :

- **Signal vert :** il signifie que le niveau de la consommation en électricité est inférieur à la production disponible pour la journée et que nous disposons de marges suffisantes.
- **Signal orange :** le système électrique est tendu. Le renforcement des écogestes s'impose. Le signal orange

- **Signal rouge :** le système électrique est très tendu. Le signal rouge est activé lorsqu'il n'y a pas assez d'électricité pour couvrir les besoins en France. Chaque jour, RTE prévoit le niveau de consommation des Français et, en parallèle la production d'électricité disponible (et le niveau d'import possible). Dans les cas rares où les besoins en électricité ne pourraient pas être couverts, des coupures locales, maîtrisées et d'une durée maximale de 2h seraient organisées. Le site ÉcoWatt donnerait alors à chaque Français les informations en temps réel pour se préparer à cette situation : *carte des départements, dispositions à prendre par chaque français, ...*

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RELAIS PETITE ENFANCE : PLANNING DES ANIMATIONS PARENTS ENFANTS 2023 - 2024

Les animations parents-enfants sont un lieu d'accueil ouvert aux enfants non scolarisés et à leur famille. Lieux de jeux, d'éveil et de détente entre enfants et parents, c'est également un espace privilégié de rencontres entre familles et professionnels. Animées par une animatrice du Relais petite enfance et une professionnelle du Conseil départemental, elles ont lieu tous les 15 jours le vendredi de 9h30 à 11h30 dans les locaux de la PMI à

Dinan. Leur accès est gratuit, sur inscription.

En 2023 : les 8 et 22 sept., les 6 et 20 oct., les 10 et 24 oct., les 8 et 22 dec.

En 2024 : les 12 et 26 janv., les 9 et 23 fev., les 15 et 29 mars, le 12 avril, les 17 et 31 mai, les 14 et 28 juin (pause estivale juillet/août)

Pensez à vous munir de chaussons ou surchaussettes !

LIEU :

Locaux de la PMI :
2 place René Pléven 22 100
Dinan, (anciennes casernes).
Parking sur place.

RENSEIGNEMENTS et inscriptions auprès d'Isabel le KERDAL et Annie NICOLAS :

Dinan Agglomération,
8 Bd Simone Veil
22100 Dinan - 02 96 87 52 78
Courriel : rpe.dinan@dinan-agglomeration.fr

AGIR AU BON MOMENT :

De manière générale, en hiver, il y a deux moments dans la journée où la consommation des Français augmente fortement :

- Entre 8h et 13h au moment où les Français débutent leur journée et lorsque l'activité économique s'accroît.

- Entre 18h et 20h lorsque les Français regagnent leur domicile (appareils électroménagers mis en marche et chauffage très sollicités), que certains salariés sont encore au bureau et que sont mis en route les éclairages publics.



C'est donc durant ces périodes qu'il est important de réduire sa consommation lorsque cela est possible.

- En baissant sa consommation de chauffage ou d'éclairage ;
- En décalant sa consommation : reporter l'usage des appareils électroménagers ou du chauffe-eau et la recharge des voitures électriques en dehors des pointes, report d'un process industriel, ...

QUELS SONT LES GESTES LES PLUS EFFICACES ?

Durant les pics de consommation, en hiver, le plus efficace est d'agir sur :

- Le chauffage

- L'éclairage
- L'utilisation des appareils électroménagers (pour les particuliers principalement). Il est possible de fixer la température de chauffage à 19°C ... et tenter, les jours ÉcoWatt rouge, de faire un effort supplémentaire en profitant de l'inertie thermique des bâtiments.

Les jours d'alerte ÉcoWatt rouge, il faudra peut-être supporter une température un peu plus basse pendant quelques heures, au travail

ou à la maison. La perte de confort restera limitée, ne durant que quelques heures au maximum.

CONCERNANT LA COMMUNE :

À l'occasion de son adhésion à la charte Ecowatt proposée par RTE, le Syndicat Départemental d'Énergie s'est engagé à aider les collectivités volontaires pour contribuer à la sobriété énergétique et aux mesures d'effacement lors des alertes Ecowatt.

Dans ce cadre, le SDE 22 en partenariat avec ENEDIS et RTE, a réalisé durant l'hiver 2022 un test inédit au niveau national de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance en utilisant les fonctionnalités du compteur intelligent Linky. Ce test étant réussi, il est désormais envisagé d'étendre cette possibilité à l'ensemble des collectivités costarmoricaïnes volontaires dans le cas où des alertes ECOWATT (orange et rouge) seraient déclenchées durant l'hiver 2023-2024.

Par délibération, le 20 juillet

dernier, le Conseil Municipal a validé la participation de la commune à ce dispositif qui consiste à l'effacement de l'ensemble des commandes d'éclairage public. Le SDE transmettra directement les références des comptages correspondants à ENEDIS pour la mise en place des coupures et ré-allumages automatiques à distance.

« Pas d'éclairage public ce soir = Alerte ECOWATT en cours »

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTÔT 16 ANS!**
PENSEZ AU
RECENSEMENT,
C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en OCTOBRE 2007 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

• **Démarche :**

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place : En mairie.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. À savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

→ SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE : à tous les âges de la vie ma santé mentale est un droit.

Du 9 au 22 octobre 2023, les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) s'inscrivent dans le cadre du Contrat Local de Santé porté par Dinan Agglomération.

Les SISM sont un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale. Ces semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population. Dinan Agglomération s'y associe.

mération s'y associe.

LES CINQ OBJECTIFS DES Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

- 1. SENSIBILISER** le public aux questions de Santé mentale.
- 2. INFORMER**, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la Santé mentale.
- 3. RASSEMBLER** par cet effort de commu-

nication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale.

- 4. AIDER** au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale.

- 5. FAIRE CONNAÎTRE** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

INFO d'entreprise à Saint-Lormel



SOL MAJEUR MATÉRIAUX - Spécialiste de la pierre naturelle fait sa braderie.

Du 16 au 28 octobre 2023 - Ouvert aux particuliers et aux professionnels.

Des lots, des remises exceptionnelles sur des fins de série, sur diverses Pierres Naturelles : ardoise, granit, schiste, grès...

Des palis, des bordures, des pavés.

Venez découvrir la seconde édition DES BRADERIES SOL MAJEUR.

Contact : SOL MAJEUR

**16 ZA des Vergers d'Arguenon - Route de Dinard
22130 SAINT-LORMEL**

Tél : 02 96 85 39 94 - info@sol-majeur.com

AMICALE LAIQUE :

• Benne à ferraille du 2 au 12 octobre à Créhen - parking salle des fêtes

Les bénéfices serviront à financer les sorties scolaires des enfants. Vous pouvez mettre votre ferraille par-dessus la benne. Si besoin, vous pouvez contacter la personne de permanence pour

ouvrir le cadenas.

Merci de votre participation.

• Nouvelle équipe du bureau de l'Amicale Laïque SAINT-LORMEL - CREHEN :

- Magali DUCROUX, Présidente
- Lucie POAC, Vice-Présidente
- Jérôme OGER, Trésorier
- Emmanuelle MAZE, Trésorière adjointe
- Aurore ORIEUX, Secrétaire
- Pauline ANDRE, Vice-secrétaire
- Angélique LEBLANC, membre du Conseil d'Administration



• Rappel du rôle de l'amicale

Nous sommes tous membres de l'amicale en étant parent d'élèves. En effet, nous nous mobilisons tous pour la même raison : NOS ENFANTS.

L'amicale laïque des écoles de Saint-Lormel & de Créhen est une association qui a pour raison d'être de participer au financement des activités de l'école : sorties, projets éducatifs, rencontres sportives...

- fonds collectés grâce aux événements organisés tout au long de l'année, par des équipes de bénévoles.
- pour qui c'est également l'occasion de rencontres, de moments de partage et de convivialité.
- La vie de notre association, donc le financement d'activités pour nos enfants n'est possible que par la participation de bénévoles.

• Projets de manifestations année scolaire 2023-2024

- Goûter de Noël 2 décembre 2023 au foyer de CREHEN avec spectacle des enfants
- Vente Sapins et chocolats dès Octobre
- Benne à ferraille du 5 au 15 Février 2024 à SAINT LORMEL
- Loto le 24 Mars 2024 - salle des Fêtes de CREHEN
- Tickets de tombola Mai 2024
- Fête Champêtre 16 Juin 2024 à SAINT LORMEL sur le thème des Jeux Olympiques. Avec spectacle d'ouverture par les enfants



AMAPETITE TERRE :

En adhérant à l'AMAP vous soutenez les producteurs locaux tout en profitant de produits sains (panier de légumes, pains, œufs, galettes, volailles, pommes, champignons, conserves, bœuf, porc...).

Vous pouvez vous inscrire pour la prochaine saison automne/hiver qui démarrera le 27 octobre, les vendredis soirs de 18h15 à 19h15 place de la gare à Plancoët.

+ d'infos sur :

<http://amapetite-terre.org/>

LORMELIMÉLO :

• Troc aux plantes : dimanche 12 novembre

Vu le succès des deux premières éditions, L'Association LORMELIMÉLO organise son 3^e TROC AUX PLANTES, Dimanche 12 NOVEMBRE, de 10H à 13H, sous le Préau du Stade de Foot de St-Lormel. Les participants qui souhaitent proposer leurs plantes pourront s'installer dès 9H30.

Une belle occasion de venir échanger boutures, plants, graines, légumes, accessoires de jardin, pots ou déco, de papoter autour de l'art du jardinage, ou tout simplement de venir déguster un bol de soupe, un café... Comme les années passées, un panier garni pourra être gagné par celle ou celui qui en devinera le poids. Entrée gratuite.